

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

DEL-2023-109

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/04/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

### Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

### Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON,

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, SADDIER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

### Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR,

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GIRARD, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 10**

**Représentés par mandat : 4**

---

### Objet : ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DU SYANE

#### **Exposé du Président,**

Par marché MS 22052 en date du 31 mai 2022, le SYANE a confié à l'entreprise ONET l'entretien ménager des locaux du Syndicat, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, éventuellement reconductible trois fois.

A l'issue de la première année d'exécution du contrat, un constat d'insuffisances répétées de la part du titulaire a conduit le Syndicat à prendre la décision de ne pas reconduire le marché.

Afin de conclure un nouveau marché, une consultation a été lancée le 3 mars dernier, en appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un marché public de services, monoattributaire, composé d'une partie fixe, à prix forfaitaires, et d'une partie à bons de commandes pour la réalisation de prestations à la demande.

Le montant maximum du marché est fixé à 300.000 € HT.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois, et pourra être reconduit par périodes successives d'un an, sans que sa durée globale ne puisse dépasser quatre ans.

Une visite obligatoire a été organisée, afin que les entreprises intéressées puissent juger de l'étendue des prestations demandées et appréhender les contraintes spécifiques des locaux.

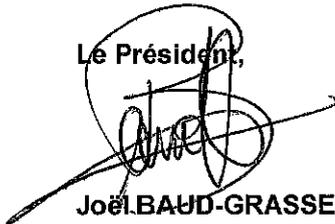
Par ailleurs, l'audition des 3 premiers candidats du classement a été effectuée (STEM, ATALIAN, STEAM).

La Commission d'Appel d'Offres du SYANE du 27 avril 2023, a décidé de retenir l'entreprise STEAM MULTISERVICES qui a proposé l'offre la plus avantageuse, au regard des critères du règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 210.142,15 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé et à autoriser le Président à le signer avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE